

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1338

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Surenchères nationalistes

EN MENAÇANT DE boycotter les intérêts américains en général et les asperges californiennes en particulier, les parlementaires libéraux et radicaux auraient donc sauvé les intérêts des banques suisses menacées de graves sanctions. La fermeté aurait payé face aux Yankees qui ne connaissent que le langage de la force. Joli coup politico-économico-médiatique? Certainement pas.

Constatons tout d'abord que les Américains n'ont abandonné aucune de leurs revendications. Les trois grandes banques suisses ont simplement cédé en acceptant le principe d'un accord global pour indemniser les victimes de l'holocauste. Saisies d'une demande d'indemnisation de 20 milliards de dollars, elles ne voulaient pas prendre le risque

d'une longue et incertaine procédure devant les tribunaux américains. Il serait naïf de croire que des parlementaires suisses aient pu faire reculer des avocats new-yorkais rompus à l'exercice de l'intimidation à coups de milliards.

L'intervention parlementaire est une mauvaise opération parce qu'elle laisse croire qu'un petit pays comme la Suisse peut se permettre de jouer à armes égales dans la cour des grands. Mais on le sait bien: il serait suicidaire d'engager une guerre commerciale à coup de sanctions avec un adversaire de la taille des États-Unis. En jouant les matamores, les parlemen-

taires ont alimenté l'idée fausse que la Suisse souveraine est assez forte pour triompher, seule et fière, de toutes les menaces économiques.

L'intervention des parlementaires est aussi un mauvais coup parce qu'elle a identifié intérêts bancaires et intérêts nationaux. La défense des banques a pris l'allure d'une campagne nationale, voire nationaliste. Et le résultat ne s'est pas fait attendre. Pourquoi donner deux fois? Dès le moment où les banques – donc le pays – décident de faire un geste global en faveur des victimes de l'Holocauste, la Fondation de solidarité est remise

*C'est un mauvais
coup d'identifier
intérêts bancaires et
intérêts nationaux*

en cause. La droite radicale peut donc rivaliser avec l'UDC dans son hostilité à la Fondation proposée par Arnold Koller.

Et pourtant, les vertus de la Fon-

dation sont nombreuses. Techniquement, c'est une manière fort habile d'utiliser sans danger inflationniste le produit de la revalorisation de l'or de la Banque nationale. Politiquement, c'est redonner à la Suisse l'image d'une nation solidaire et non d'un pays égoïstement assis sur ses lingots d'or. En comparaison, l'accord global consenti par les banques suisses, même calculé généreusement, ne sera jamais autre chose qu'un rachat des fautes commises pendant la guerre. La Fondation de solidarité, l'une des belles idées politiques de la Suisse d'après-guerre, se dissout dans une médiocre sous-enchère politicienne. AT